GE_GERICHTE ATA/16/2009 vom 13. Januar 2009

GE Cour de justice, 2009-01-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATA_16_2009

FR: GE_GERICHTE ATA/16/2009 du 13 janvier 2009

IT: GE_GERICHTE ATA/16/2009 del 13 gennaio 2009

Erwägungen

E. 6

Par acte déposé au greffe du Tribunal administratif le 11 décembre 2008, Talent Properties Ltd a recouru contre cette décision incidente en mesures provisionnelles urgentes et retrait de l'effet suspensif (art. 21 et 66 de loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985 - LPA - E 5 10). Elle a repris son argumentation et conclu à l'annulation de ladite décision. Statuant à nouveau, le Tribunal administratif devait lui donner acte de son engagement de poser les barrières de protection puis retirer, avec effet immédiat, l'effet suspensif attaché au recours formé par Bogh-Art S.A. le 17 octobre 2008 auprès de la commission et condamner celle-là en tous les frais, ainsi qu'à une amende pour téméraire plaideur en application de l'article 88 LPA.

E. 7

Un émolument de CHF 500.- sera mis à la charge de la recourante. Une indemnité de procédure de CHF 1'000.- sera allouée à Bogh-Art S.A. à charge de la recourante (art. 87 LPA).

* * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.